



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1079

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien aux acteurs de la solidarité internationale - Attribution d'une subvention au Lycée horticole de Lyon Dardilly pour son programme de coopération internationale 2009-2010**

service : **Direction des relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1079**

commission principale : développement économique

objet : **Soutien aux acteurs de la solidarité internationale - Attribution d'une subvention au Lycée horticole de Lyon Dardilly pour son programme de coopération internationale 2009-2010**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, la Communauté urbaine a mis en place une démarche visant à soutenir financièrement les associations locales œuvrant dans ce domaine. Ce soutien s'adresse en priorité aux associations qui proposent de développer du lien entre les habitants de l'agglomération lyonnaise et ceux des villes partenaires de la Communauté urbaine. Cette recherche de synergie permet de compléter les actions de coopérations de la Communauté urbaine et de leur donner plus d'impact.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de soutenir le projet de partenariat entre le lycée horticole de Lyon Dardilly et le lycée agricole de Temara au Maroc, ancien lycée agricole français créé en 1951. Temara est une commune de la région urbaine de Rabat, ville avec laquelle la Communauté urbaine poursuit une coopération depuis 2002.

Le projet de partenariat, qui s'inscrira dans la durée, répond à une politique de formation des élèves des établissements d'enseignement agricole favorisant les échanges entre établissements. En plus de cet objectif général d'échanges techniques et culturels, il sera apporté une aide au lycée de Temara afin de remettre à niveau une partie de ses infrastructures extérieures.

Le projet de coopération avec le lycée de Temara se déclinera dans un premier temps de la façon suivante :

- prise de contact à distance entre élèves,
- organisation d'un séjour en 2010 des élèves du lycée de Lyon dardilly à Temara afin de participer à la rénovation du parc du lycée,
- réalisation d'un documentaire.

Afin de permettre au lycée de réaliser son projet, la Communauté urbaine est sollicitée pour apporter un soutien financier. La région Rhône Alpes est également sollicitée dans le cadre de sa coopération avec la région de Rabat Salé Zemmour Zaër.

Le budget prévisionnel du projet est de 20 000 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une subvention à hauteur de 5 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit du lycée horticole de Lyon Dardilly dans le cadre de son programme de coopération 2009-2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le lycée horticole de Lyon Dardilly.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - centre budgétaire 122 100 - compte 657 480 - fonction 04 - opération 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.